

# **PV de la séance de l'Appel du jeudi 24 août 2000**

## **Ordre du jour :**

- 1° Information sur le probable déroulement des travaux de la Constituante en automne 2000 et discussion à son sujet
- 2° Reprise de la discussion sur les variantes
- 3° Eventuelle discussion sur le premier objet prévu pour la plénière
- 4° Divers

Luc Recordon ne pouvant, à la dernière minute, être présent, Marcel Cohen-Dumani reprend au pied levé la présidence de la séance

## **1° Information sur le probable déroulement des travaux de la Constituante**

Le dispositif imaginé et mis au point pendant l'été par la Commission de coordination est présenté.

Son premier objectif a consisté à se doter d'un outil informatif performant permettant à tout moment de reconstituer l'historique, la vie d'un article. Premier état : 220 articles.

Ensuite, le scénario suivant a été retenu par la commission:

- une sorte de cahier par article comprenant
  - l'article
  - la date
  - date d'adoption
  - le numéro d'origine
  - la commission
  - mots-clés
  - les rapports de minorité (avec une autre couleur)

Au plenum, la modification se fera en direct avec un ordinateur;

— le planning: il prévoyait que le premier travail en plenum devrait se terminer en décembre. Au vu de la planification prévue et du nombre d'articles, nous aurions 10 minutes pour discuter de chacun des articles. En conséquence, les travaux ne devraient pas être terminés avant fin janvier.

— comment commencer les travaux? Il a d'abord été identifié trois sujets "chauds" (organisation territoriale, gouvernement, subsidiarité); la question du gouvernement sera traitée en octobre; concernant enfin le principe de subsidiarité, on trouve deux conceptions différentes dans deux commissions et il faut donc que le plenum tranche d'abord sur ces deux conceptions avant de poursuivre.

Pour des questions psychologiques, il aurait été maladroit de traiter immédiatement les points chauds. D'où le choix du Titre 1 de la Table des matières pour commencer. Néanmoins, la question de la subsidiarité se posera dès l'article 2.

Ensuite Titre 7 :organisation territoriale (pour le mois de septembre)

Titre 2 et 4 (Droits fondamentaux; Tâches de l'Etat): il faudra les mener ensemble

Titre 3 Droits politiques

Titre 5 Autorités cantonales

Le régime des finances et la vie associative, église/états pourront passer à n'importe quel moment lorsqu'il y aura un "trou" dans l'ordre du jour.

Exemple concret de travail lorsqu'on article ou un partie d'article sont repris par ailleurs. Faut-il alors en parler déjà lorsqu'on lit tous les autres articles que l'on peut trouver dans les différents titres? Comment alors articuler? Personne ne sait comment cela va se passer au plenum. L'utilité des renvois et des mots-clés dans le cahier de chaque article est dès lors très utile.

Organisation territoriale: beaucoup d'articles d'autres Titres dépendent de la manière dont l'organisation territoriale sera prévue (p. ex s'il y a un pouvoir régional). Dès lors, il est important

que le plenum se saisisse rapidement de cet objet pour que le reste en découle et puisse éventuellement être repris le cas échéant.

### ***Ouverture de la discussion:***

- Question des votes au plenum: il faudrait rappeler les modalités prévues dans le règlement.

Le comité a également été sensible à cette question. Dans le prochain courrier, un rappel au règlement sera fait Ceci vaut notamment concernant la question des amendements.

Article 45 du règlement: chaque constituant a le droit de proposer des amendements (ou des sous-amendements) par écrits et pendant la séance.

Article 46 du règlement: les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements principaux. En présence de plusieurs sous-amendements, chaque membre ne peut voter que pour une proposition. Si aucune majorité absolue ne se dégage sur un amendement/sous-amendement, l'amendement/sous-amendement obtenant le moins de voix est écarté, jusqu'à ce qu'un amendement/sous-amendement obtienne la majorité absolue. Le système est donc très lourd et très démocratique. En plus, c'est à main levée!

Un paragraphe sera également rédigé concernant le comportement des constituants: les attaques personnelles seront prescrites et remise à l'ordre par la présidence.

## ***2° Reprise de la discussion sur la question des variantes***

Lors de la dernière séance, il y a eu une volonté de remettre sur la table pour la prochaine séance la question des variantes proposées au peuple.

Le débat a eu lieu:

- inconvénient no 1: affaiblissement de la cohérence d'un projet de constitution, les solutions audacieuses et novatrices pourraient en souffrir.
- avantage no 1 : une procédure plus participative du citoyen qui s'inscrit dans la philosophie de l'Appel.

Dans le cadre du Bureau de l'Appel, il est ressorti que, dans le but d'éviter un risque d'autogoal par rapport à des options novatrices présentes dans le projet de Constitution, il nous faut garder cette solution dans notre manche.

Cependant, concernant 2 ou 3 sujets importants (ex le droit de vote des étrangers), des variantes au Projet de Constitution pourraient être proposées, mais uniquement dans la mesure où la deuxième variante irait plus loin que dans le projet de constitution. Cela ne nécessiterait pas une révision constitutionnel pour proposer ce dispositif; à ce titre, des avis de droit sont attendus.

### ***Ouverture de la discussion:***

• Il faut absolument travailler la question du maximum que l'on peut obtenir en plenum sur différents objets (par exemple la question du droit de vote des étrangers). A ce stade, la question des variantes est prématurée. Une fois qu'une sorte de minimum du maximum serait obtenu et sur des points limités, on pourrait ressortir la question d'une variante allant au maximum.

• Les variantes permettraient de formuler des options audacieuses. Dans le cadre de la campagne, ce serait également porteur.

• Avec les variantes, cela nécessite une qualité de campagne pour que ce ne soit pas une pseudo-consultation.

• Ne devrait-on pas décider d'entrée de jeu quelles sont les sujets qui pourraient être l'objet d'une variante?

*Réponse:* pour l'Appel, cela permet d'envisager, d'estimer, de décider quels sont les sujets qui pourraient faire l'objet de variante.

• Attention, l'expérience de la révision fédérale nous montre que le temps mis à se mettre à l'adoption d'un consensus a empêché au final un vote par options.

• A l'inverse, cela permet aussi à des partis, organisations d'accepter le projet "minimal" tout en recommandant l'adoption d'une variante plus audacieuse.

• En cas de rejet de la variante, il serait plus difficile de revenir, quelques années plus tard, devant le peuple avec le même objet.

• Attention, il n'y a pas de garanties que les options iront automatiquement vers le haut.

• Une campagne sous-entend un budget. Il devrait alors avoir un budget à disposition qui ne dépende pas uniquement des partis.

*Réponse 1:* il est prévu qu'une information soit faite par l'administration cantonale (textes, commentaires et explications); mais il y aura une campagne à faire par les partis et les associations.

*Réponse 2 :* mais qui assure la rédaction et la qualité de l'information?

### ***Clôture de l'objet:***

Dès lors, il est proposé d'attendre la fin de la discussion sur le projet 0 (et les différentes réactions qui en suivront) avant d'éventuellement proposer les domaines/questions pouvant faire l'objet de variante. Une certaine souplesse est nécessaire pour jauger du moment opportun pour que l'Appel fasse une proposition. Par ailleurs, la question de la constitutionnalité d'une telle démarche entre également en ligne de compte.

Aux appelants de travailler à l'intérieur de chacun de leur groupe pour que cette idée d'options, variante progresse.

### ***3° Eventuelle discussion sur le premier objet prévu pour la plénière***

Question de la culture et du développement durable: faut-il déjà dans le Titre 1 un résumé de la question?

- Il ne devrait pas y avoir une règle automatique qui interdirait la présence à plusieurs endroits de tel ou tel point et qui obligerait à traiter d'une question que dans un Titre et un seul.
- Il faut allécher un lecteur d'autant plus que le nombre de personnes qui liront la Constitution de bout en bout seront rares.
- Deux éléments différents: il y a des buts, puis des moyens (pour atteindre ces buts) qui sont ensuite énoncés dans la Constitution.
- Il est utile même que certaines répétitions soient présentes à différents endroits du texte.

### ***4° Divers***

Pas de divers.

Prochaine séance: mercredi 4 octobre à 17h30, Buffet de la Gare de Lausanne

Séance levée à 19h06